

VILLE DE SÉZANNE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 26 JUIN 2014
COMPTE-RENDU

.....

L'an deux mil quatorze, le 26 juin à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe BONNOTTE, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 19 juin 2014.

Etaient présents : Mme LECOUTURIER, M. AGRAPART, Mmes TOUCHAIS-YANCA, WELTER, M. HEWAK, Mmes BASSELIER, HENNEBO, LAMBLIN, MM. P. LAJOINIE, THUILLIER, BACHELIER, QUINCHE, Mmes LEPONT, HENNEQUIN, M. PERRIN, Mme BLED, M. KARSENTY, Mme LEMAIRE, MM. MORIZOT et CHARPENTIER.

Etaient absents et excusés : MM. CADET, J.P. LAJOINIE et GERLOT, Mmes BAUDRY, LANGLET, CASTELLANI, BALLESTER et MILLARD. MM. CADET et GERLOT, Mmes BAUDRY, CASTELLANI et MILLARD ayant respectivement donné pouvoir à Mme LECOUTURIER, HENNEBO, LEPONT, MM. MORIZOT et CHARPENTIER.

Mme BASSELIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Informations générales

- M. le Maire donne lecture des remerciements de la Croix-Rouge de Sézanne pour la subvention de fonctionnement accordée par la Ville ;

- M. le Maire rappelle que des vols avaient eu lieu courant 2013 au cimetière, de nombreux objets religieux et de mémoire en métal ayant été dérobés sur les tombes ; la gendarmerie a pu procéder à des arrestations, et la Ville a décidé de se porter partie civile dans cette affaire, qui sera appelée devant le Tribunal de Nanterre ;

- M. le Maire rend compte de la récente réunion d'information, organisée à l'intention des Conseillers Municipaux, avec les responsables de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et Épernay ; cette rencontre a permis de faire le point sur la situation économique de Sézanne et de son secteur dans les domaines du commerce, de l'artisanat et de l'industrie ;

- M. le Maire souligne le succès indéniable remporté par l'édition 2014 de la Fête de la Musique ; un public enthousiaste et ravi a assisté aux différents concerts proposés dans le centre-ville, et notamment celui organisé par la Ville sur la place de la République, qui a marqué le lancement des Soirs de Fête dans la bonne humeur et une ambiance d'autant plus festive que la météo s'était montrée clémente ;

- M. le Maire se réjouit de la remarquable qualité de la soirée musicale qu'ont proposée, lors du week-end de la Pentecôte, l'Orchestre d'Harmonie de Sézanne d'une part et la Musikverein de Malsch d'autre part, dans le cadre du jumelage entre nos deux communes ;

- M. le Maire indique que la piscine de plein air a ouvert ses portes au public le 21 juin ; le public a ainsi pu constater la bonne intégration visuelle des tout nouveaux courts couverts de tennis, qui viennent compléter heureusement les courts extérieurs et la piscine pour offrir aux Sézannais et aux touristes un complexe de loisirs accueillant ;

- M. le Maire annonce que l'inauguration officielle des courts couverts de tennis aura lieu à l'automne prochain, mais que le Tennis Club de Sézanne a déjà pu prendre possession des lieux, dans le cadre de la convention de gestion entre la Ville et l'association ;

- M. le Maire relate la visite que les élus et les cadres techniques de la Communauté de Communes ont faite à la piscine caneton, pour évaluer l'état de cet équipement qui a été construit dans les années 70 ; il en ressort que le gros-œuvre (toiture, murs, bassin, etc) est en bon état, mais qu'il faut envisager des travaux pour assurer le confort des baigneurs (supprimer les courants d'air notamment) ; un diagnostic sera réalisé à l'automne par un bureau d'étude spécialisé pour définir plus précisément les travaux nécessaires.

- M. le Maire explique que la Bibliothèque départementale de prêt (BDP) de la Marne, qui est un service du Conseil Général, a organisé le 19 juin une journée consacrée à l'évolution de la lecture publique,

en présence d'une cinquantaine de professionnels de ce domaine, d'élus et de responsables associatifs, en présence de M. Savary, président du Conseil Général ; cette journée a été l'occasion, pour les participants, de découvrir la médiathèque de Sézanne et le jardin intérieur, qui ont fait l'objet de nombreux commentaires élogieux ;

- M. le Maire précise que la commission « travaux » a décidé d'engager, dès cet automne, des opérations de remise en état et de réfection dans plusieurs secteurs pavés du vieux Sézanne ;

- M. le Maire porte à la connaissance du Conseil les résultats du sondage qui vient d'être réalisé auprès des parents des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires, publiques et privée, de Sézanne, dans la perspective de la prochaine rentrée, qui verra la mise en place des nouveaux rythmes scolaires ; il ressort de ce sondage, qui a obtenu un taux de réponse très conséquent, que beaucoup plus d'enfants qu'actuellement devraient fréquenter l'Espace Jeunes après l'école, et le mercredi après-midi ; d'autre part, les enfants inscrits à la restauration seront deux fois moins nombreux le mercredi que le reste de la semaine ; par ailleurs, la Ville a contacté plusieurs associations qui seraient susceptibles de proposer des activités sous forme d'ateliers, dans le cadre de l'Espace Jeunes, et qui feront des propositions dans les prochaines semaines.

Compte-rendu d'une décision du Maire

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a été amené à prendre une décision portant sur le remboursement d'un sinistre (sol de l'entrée de la salle des Cordeliers a été brûlé en divers endroits lors d'une location à un particulier. Le montant de remise en état par l'expert mandaté s'élève à 1 692,43 dont l'assureur du locataire doit s'acquitter. Il reste à la charge du locataire une franchise de 207 € qu'il a demandé à régler en 3 fois)

Révision de loyers communaux (N° 2014-06-01)

M. le Maire expose que la Ville possède plusieurs logements dont les loyers sont révisables annuellement au 1^{er} juillet dans la limite de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) du 4^{ème} trimestre, soit 0,69 % (variation 2013 par rapport à 2012).

Après examen en réunion des commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'appliquer une augmentation de 0,69% aux loyers ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2014, ce qui les porte à :

- Le Clos Martin n°2	271,80 €
- Le Clos Martin n°12	334,49 €
- Le Clos Martin n°13	334,49 €
- Le Clos Martin n°17	271,80 €
- Le Clos Martin n°20	334,49 €
- Rue de Vauchamps n°18	334,49 €
- 394 bd d'Holbeach	805,52 €(ancienne maison de la petite enfance)

Prix de vente des parcelles de la zone d'activités de l'Ormelot N° 2014-06-02

M. le Maire expose que par délibération du 23 juin 2009, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des terrains de la zone d'activités de l'Ormelot à 21 €HT/m².

Or, depuis cette date, la réglementation en matière de TVA a été modifiée, et la TVA est désormais à la charge du vendeur.

Par ailleurs, il semble judicieux d'actualiser le prix qui n'a pas été révisé depuis 5 ans.

Après examen en réunion des commissions, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, fixe le prix de vente des parcelles à 22,50 €HT/m² soit 27 €TTC/m².

Subvention exceptionnelle (N° 2014-06-03)

M. le Maire expose que dans le cadre des échanges réguliers entre les comités de jumelage de Sézanne et de Malsch, une rencontre a eu lieu dans notre ville les 30 et 31 mai, au cours de laquelle l'Orchestre d'Harmonie de Sézanne et la Musikverein de Malsch ont proposé un remarquable concert gratuit qui a fait salle comble au Prétoire.

Tous les frais d'organisation de ce week-end ont été assurés par le Jumelage Sézanne-Malsch, qui n'avait pas déposé de demande de subvention pour 2014.

Afin d'accompagner l'association et après examen en réunion des commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 100 € au Jumelage Sézanne-Malsch.

Virements de crédits (N° 2014-06-04)

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser des virements de crédits, nécessaires à l'équilibre budgétaire.

Après examen en réunion des commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Budget camping

Section d'investissement –

Dépenses :

Opération non individualisée + 1 500,00 €
Article 2188 – Autres Immobilisations Corporelles

Dépenses :

Opération non individualisée - 1 500,00 €
Article 2313 – Constructions

Budget Ville

Section de fonctionnement –

Dépenses :

Article 61523 – Entretien et réparations voies et réseaux + 50 000,00 €
S/Fonction 822 – Voirie communale

Dépenses :

Article 023 – Virement à la section d'investissement - 50 000,00 €

Section d'investissement –

Dépenses :

Opération 900078 – Gare et abords - 50 000,00 €
Article 2313 – Constructions
S/Fonction 020 – Administration générale de la collectivité

Recettes :

Article 021 – Virement de la section de fonctionnement - 50 000,00 €

Section d'investissement –

Dépenses :

Opération 900078 – Gare et abords - 20 000,00 €
Article 2313 – Constructions
S/Fonction 020 – Administration générale de la collectivité

Dépenses :

Opération 900056 – Travaux de voirie + 20 000,00 €
Article 2312 – Terrains
S/Fonction 824 – Autres opérations d'aménagement urbain

Budget Aménagement

Section de fonctionnement –

Dépenses :

Article 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion + 44 621,00 €
S/Fonction 01 – Opération non ventilable

Recettes :

Article 7015 – Ventes de terrains aménagés + 44 621,00 €

**Vote des Comptes Administratifs 2013 « Eau », « Camping », « Tuileries » et
« Aménagement » (N° 2014-06-05)**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

Après que M. le Maire s'est retiré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, réuni sous la présidence de Mme Marie-France BASSELIER, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2013 dressés par M. le Maire,

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs « Eau », « Camping », « Tuileries » et « Aménagement » 2013, lesquels peuvent se résumer ainsi : voir tableau au verso

- constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

-arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

PRESENTATION CONSOLIDEE

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2012)	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture 2013
Budgets annexes				
<i>Eau</i>				
Investissement	30 863,28	30863,28	52 005,16	82 868,44
Exploitation	696 010,17		22 146,14	718 156,31
<i>Sous-total</i>	726 873,45	30 863,28	74 151,30	801 024,75
<i>Aménagement</i>				
Investissement	1 122 507,62	1 122 507,62	-7 495,46	1 115 012,16
Fonctionnement	-304 472,98		-64 093,62	-368 566,60
<i>Sous-total</i>	818 034,64	1 122 507,62	-71 589,08	746 445,56
<i>Les Tuileries</i>				
Investissement			-1 761 323,09	-1 761 323,09
Fonctionnement	1 777 783,74		182 042,47	1 959 826,21
<i>Sous-total</i>	1 777 783,74	0,00	-1 579 280,62	198 503,12
<i>Camping</i>				
Investissement	2 132,32	2 132,32	-1 130,26	1 002,06
Fonctionnement	1 667,33		-11 385,63	-9 718,30
<i>Sous-total</i>	3 799,65	2 132,32	-12 515,89	-8 716,24

Total	3 326 491,48	1 155 503,22	-1 589 234,29	1 737 257,19
--------------	---------------------	---------------------	----------------------	---------------------

Approbation des Comptes de Gestion 2013 « Aménagement », « Tuileries », « Eau », et « Camping » (N° 2014-06-06)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, déclare que les Comptes de Gestion pour les Budgets « Aménagement », « Tuileries », « Eau » et « Camping » dressés, pour l'exercice 2013, par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Budget « Eau » : affectation du résultat de l'exercice 2013 (après vote du compte administratif 2013) (N° 2014-06-07)

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 49,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2013 qui présente un excédent d'exploitation (hors restes à réaliser) d'un montant de 718 156,31 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent d'un montant de 82 868,44 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2013,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014,

Considérant que le budget 2013 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 719 005,01 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'affecter au budget de l'exercice 2013 le résultat comme suit :

- Report à nouveau (section d'exploitation - compte 110 en recettes) 718 156,31 €

Budget « Camping » : affectation du résultat de l'exercice 2013 (après vote du compte administratif 2013) (N° 2014-06-08)

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 49,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2013 qui présente un déficit d'exploitation (hors restes à réaliser) d'un montant de 9 718,30 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent d'un montant de 1 002,06 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2013,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014,

Considérant que le budget 2013 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 1 935,01 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'affecter au budget de l'exercice 2013 le résultat comme suit :

- déficit de fonctionnement affecté (compte 119 : report à nouveau) : 9 718,30 €

Budget « Tuileries » : affectation du résultat de l'exercice 2013 (après vote du compte administratif 2013) (N° 2014-06-09)

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2013 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 1 959 826,21 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un déficit d'exécution global de 1 761 323,09 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2013,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014,

Considérant que le budget 2013 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 1 952 783,74 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'affecter au budget de l'exercice 2013 le résultat comme suit :

- Compte 1068 (besoin de financement de la section d'investissement) : 1 761 323,09 €

- Report à nouveau (compte 110) : 198 503,12 €

Budget « Aménagement » : affectation du résultat de l'exercice 2013 (après vote du compte administratif 2013) (N° 2014-06-10)

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif 2013 qui fait apparaître un déficit d'exploitation d'un montant de 368 566,60 €

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent d'exécution global de 1 115 012,16 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2013,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014,

Considérant que le budget 2013 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 4 693,46 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'affecter au budget de l'exercice 2013 le résultat comme suit :

- Déficit de fonctionnement affecté (compte 119 : report à nouveau) : 368 566,60 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Fait et délibéré à Sézanne, le jeudi vingt-six juin deux mil quatorze, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Le Maire,

Philippe BONNOTTE

